

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2132

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LARAICI MUSTAPUA

Date de naissance : 01-12-1954

Adresse : 64 LOTISSEMENT KADIMA DEROUA

Tél. : 06 61 56 72 83 Total des frais engagés : 1351,72 + 3.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur Hassan EL GHOMARI

Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Nutrition

Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anouar

et Ahmed Ben Ali N° 313 - Casa - Tel : 05 22 20 45 45

Date de consultation : 06/06/2023 Age : 63

Nom et prénom du malade : ABDELMOUN BEN HACHA

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : 14/06/2023

DEROUA

e) : MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant l'exécution des Actes
31/05/2023	3		3000FM	Professeur Hassane EL KHALDOUNI Spécialiste en Endocrinologie Dakhla Volonté et Nutrition Dakhla Volonté et Nutrition N° 233, Casa - Tél : 05 22 45 21 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formulateur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie PRINCIPALE D'EROUA sarl au Bloc U N° 1 Daroua Tél : 05 22 53 20 83 062049176 INPE	31/05/2023	1351,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan EL GHOMARI
Professeur à la F.M.P.C

Spécialiste en Endocrinologie - Diabétologie
 Nutrition & Croissance
 Ancien Attaché à l'hôpital Saint Luc
 de Montréal - Canada



الدكتور حسن الغماري
 استاذ جامعي بكلية الطب والصيدلة
 أخصائي أمراض الغدد - داء السكري
 التغذية و النمو
 طبيب سابق بمستشفى سان لوك
 مونتريال - كندا

Casablanca, le : 31/10/14

الدار البيضاء في :

Mme AHMAMOU Aicha

12.90

IPRADIA LP 500

x3

1-0-1, pendant 3 MOIS

(1j)

184.10

ROSVUVAS 10

0-0-1, pendant 3 MOIS

(1j)

78.60

ALORA 5

0-0-1, pendant 1 MOIS

(1j)

28.80

VITANEVRIL. FORT

2-0-1, pendant 1 MOIS

(S.V)

98.00

EXTRA VIT

x3 1 cp à sucer le matin, pendant 1 MOIS

(S.V)

183.00

FLEX TONIC

0-1-0, pendant 3 MOIS

(S.V)

1351.70

Pharmacie PRINCIPALE DEROUA
 Sart au Daroua
 Bloc UNI 22 53 20 83
 Bxel : 05 22 86 14 14

Professeur Hassan EL GHOMARI
 Spécialiste en Endocrinologie
 Diabetologie et Nutrition
 Abdelmoumen Center Angle Bd. Abdelmoumen N° 313 - Casablanca
 Abdelmoumen N° 313 - Casablanca - Tel: 05 22 86 14 14

مركز عبد المؤمن، زاوية شارع أنوال و شارع عبد المؤمن، الطابق الثالث - رقم 313 - الدار البيضاء
 Abdelmoumen Center, Angle Bd. Anoual et Bd. Abdelmoumen, 3^{ème} étage - N° 313 - Casablanca

الهاتف : 05 22 86 14 14 - البريد الإلكتروني : hassanelghomari@yahoo.fr - Tél. : 05 22 86 14 14

N° INP : 091028506 - ICE : 001663750000032

12,90

12,90

12,90

12,90

12,90

12,90

LOT 230090 EXP 03/2025

PPV: 154DH10

LOT 230090 EXP 03/2025

PPV: 154DH10

LOT 230090 EXP 03/2025

PPV: 154DH10

N° de lot :
A consommer de
préférence avant fin :

11/2022
10/2022
11/2025

COOPER PHARMA
PPC: 98,00 DH



P.P.C 183 DH
Dluo | Lot
10/25 F293H

P.P.C 183 DH
Dluo | Lot
10/25 F293H

LOT: M0884
PER: 10/2024
PPV: 78,60 DH

PPV

LOT

PER

28,80

PPV

LOT

PER

28,80

PPV

LOT

PER

28,80

P.P.C : 183 DH
Dluo: | Lot:
10/25 F293H